

Autres avis et mises au concours de travaux et de fournitures

Prochains examens pour contrôleurs

Les prochains examens pour contrôleurs d'installations électriques auront lieu dans le courant du mois de juin à Kriens.

Les intéressés sont priés de s'annoncer immédiatement à l'Inspection fédérale des installations à courant fort, Seefeldstrasse 301, 8008 Zurich.

Conformément à l'article 4 du règlement relatif aux examens pour contrôleurs d'installations électriques intérieures, il y aura lieu de joindre à la demande d'inscription:

- un certificat de bonnes mœurs;
- un curriculum vitae rédigé par le candidat
- le certificat de fin d'apprentissage
- les certificats de travail.

Des règlements au prix de 2 francs la pièce et des formules d'inscription sont délivrés par l'Inspection fédérale des installations à courant fort. Nous tenons à préciser que les candidats doivent se préparer soigneusement.

Zurich, le 22 avril 1970

19196

Inspection fédérale des installations à courant fort:
Commission des examens de contrôleurs

L'Office fédéral des assurances sociales a publié en un volume

AVS

Loi fédérale du 20 décembre 1946

(sans les dispositions concernant l'imposition du tabac)

Règlement d'exécution du 31 octobre 1947

Index alphabétique

(état le 1^{er} janvier 1969)

La brochure est en vente en allemand et en français,
au prix de 6 fr. 30,

à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne

Abonnement à la Feuille fédérale

Le prix de l'abonnement à la *Feuille fédérale* est de 40 francs par an, et de 23 francs pour six mois, y compris l'envoi franco de port, dans toute la Suisse. L'abonnement part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet.

La *Feuille fédérale* contient: les délibérations du Conseil fédéral qui peuvent être livrées à la publicité; les messages et les rapports du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, y compris les projets de lois et d'arrêtés fédéraux; les circulaires du Conseil fédéral; les publications des départements et d'autres administrations de la Confédération, entre autres les tableaux mensuels des recettes des douanes et du rendement des droits de timbre fédéraux, les avis relatifs aux hypothèques sur des chemins de fer, les mises au concours de places et de livraisons à faire à la Confédération; enfin, des avis émanant d'autorités fédérales.

La *Feuille fédérale* continuera à avoir comme annexes: les feuilles parues du *Recueil des lois fédérales* (lois et ordonnances fédérales, arrêtés fédéraux, règlements, traités conclus avec l'étranger, etc.); le résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale et le Bulletin des places vacantes.

On peut s'abonner à la *Feuille fédérale* complète ou bien seulement au *Recueil des lois fédérales* ou au *Bulletin des places vacantes*, directement auprès de l'imprimerie (c. c. p. 30-3710). Les anciens abonnés qui ne refuseront pas le numéro 1 seront considérés comme abonnés pour l'année nouvelle.

Le prix de l'abonnement au *Recueil des lois fédérales* seul est de 11 francs par an, ou de 7 francs pour une demi-année. L'abonnement part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet.

Le prix de l'abonnement au *Bulletin des places vacantes* seul est de 11 francs par an ou de 7 francs pour une demi-année.

On peut se procurer aussi, tant que la provision n'en est pas épuisée, le *Recueil des lois fédérales*, en en faisant la demande au Bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale.

Les réclamations relatives à l'expédition de la *Feuille fédérale* doivent être adressées immédiatement, en première ligne, aux bureaux de poste, en seconde ligne, à l'*Imprimerie des Hoirs C.-J. Wyss S.A.*, 3001 Berne, et exceptionnellement au *Bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale*.

Rapports publiés par l'administration fédérale

en vente

à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne

Rapport de la commission d'experts chargés de déterminer et d'apprécier le revenu paysan (commission verte) à l'intention du département fédéral de l'économie publique	Fr. 7.—
La lutte contre le bruit en Suisse	Fr. 6.—
Le problème de la main-d'oeuvre étrangère. Rapport de la commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère	Fr. 5.—
Les problèmes de la vieillesse en Suisse	Fr. 7.—
Réexamen général des subventions fédérales. Rapport de la commission d'experts instituée par le Conseil fédéral.....	Fr. 3.50
Rapport de la commission fédérale d'experts pour l'étude de l'aménagement du territoire.....	Fr. 3.90
Rapport de la commission fédérale pour l'étude des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales, des professions médicales et des maîtres d'écoles moyennes	Fr. 3.50
Rapport adressé par la commission d'experts pour l'encouragement de l'épargne au chef du département fédéral des finances et des douanes	Fr. 3.50
Evaluation des recettes et dépenses de la Confédération 1966-1974. Rapport de la commission d'experts chargés d'élaborer les principes et les méthodes d'une planification à long terme des finances fédérales (juillet 1966)	Fr. 16.—

Autres avis et mises au concours de travaux et de fournitures

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1970
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.05.1970
Date	
Data	
Seite	750-752
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 470

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.